

*Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou sur le site [www.mon.service.public.fr](http://www.mon.service.public.fr) (en se créant un espace personnel)*

*Cette démarche doit s'effectuer le mois de leur seizième anniversaire et dans les trois mois suivants.*

*La mairie vous remettra une attestation de recensement qu'il est primordial de conserver dans l'attente de la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (ex-JAPD).*

*L'attestation de recensement vous sera réclamée pour l'inscription à la conduite accompagnée, ou tous examens et concours.*

*Pour toutes questions vous pouvez prendre contact au*

*Centre du Service National  
88, rue du pont St Martial  
87000 LIMOGES*

*Téléphone : 05.55.12.69.71 ou 05.55.12.69.74*

*Mél : [csn-lim.sga@defense.gouv.fr](mailto:csn-lim.sga@defense.gouv.fr)*

*Site internet : [www.defense.gouv.fr](http://www.defense.gouv.fr) rubrique JDC (Journée Défense et Citoyenneté)*

